

**Compte-rendu de la 81^{ème} réunion
du Comité d'Entreprise
du CFAI Alsace
Le 8 octobre 2015 de 9 h00 à 12 h 00**

Collège unique :

PRESENTS :

Membres Titulaires FO: Céline RISOLA, David FERNANDEZ, Philippe FUCHS, Joël PETERSCHMITT

Membres Suppléants FO : Félicien FETET, Sébastien DEFER, Fabrice SIMONKLEIN

Membre Suppléant : Ophélie COLLADOS

Délégué Syndical FO : Sébastien DEFER

Direction : Mme Nathalie GROSS, M. Frédéric VICQUERY

ABSENT EXCUSE:/

1) Approbation du compte rendu de réunion du 02 septembre 2015

Le compte rendu de la réunion est validé par les membres du CE.

2) Effectifs salariés du CFAI Alsace

Le CFAI compte 95 salariés: soit 27 administratifs, 38 formateurs permanents, 4 techniciens et personnels de service, 26 vacataires dont 5 fonctionnaires.

Variations d'effectifs:

- Embauche de Mr. VOGT (fonctionnaire) pour des vacances en EPS (éducation physique et sportive) à COLMAR.
- Remarque : un prestataire de service assure l'EPS à ECKBOLSHEIM

Prévisions d'embauches:/

3) Point sur la rentrée 2015

Remise du document « Point recrutement 2015(s 41) » par la direction.

413 nouvelles inscriptions pour un objectif de 443 au 31/12/2015 :

Le directeur félicite les différentes équipes pour ces résultats « bien »

Colmar : 101 inscriptions pour 87 de prévues.

Mulhouse : 74 inscriptions pour 86 de prévues.

Eckbolsheim : 130 inscriptions pour 146 de prévues.

Reichshoffen : 41 inscriptions pour 53 de prévues.

4) Formation des élus et financement

Est voté à l'unanimité.

5) Noël 2015

Est voté à l'unanimité la reconduction des cartes cadeaux de Noël pour les enfants des salariés permanents.

6) Bilan Formation : Bilan 2014 et Avancement 2015

En 2014, 53 salariés permanents sur 69 ont été formés pour un montant de 47725.13€ supérieur au seuil de 1.6% de la masse salariale .Pas de possibilité de comparer les demandes de formation des salariés et celles effectivement réalisées.

En 2015, un montant de 49489€ a été budgétisé pour la formation. Pour l'utilisation du CPF(compte personnel de formation, remplaçant le DIF depuis le1 janvier 2015) l'entreprise est prête à accompagner les 150 heures sous conditions.

Nous invitons les salariés à créer le CPF et reporter le solde du DIF au 31/12/2014 sur le site « moncompteformation.gouv.fr ».

7) Formation du personnel, entretiens professionnels et entretiens d'activités et de progrès.

La direction déclare prioriser l'utilisation du CPF des salariés. Le nouveau directeur dit consulter et réfléchir aux nouvelles orientations stratégiques. Il nous promet de nous les livrer en novembre.

Les périodes des entretiens professionnels EP (progression des capacités professionnelles du salarié par la demande de formation) et des entretiens d'activités et de progrès EAP(évaluation et objectif du travail du salarié) sont données.

Des salariés évoquent l'utilité de l'EAP lors des périodes de discussions de l'engagement de la rentrée suivante, ce qui n'est pas le cas.

8) Contexte du poste « chargé de clientèle »

Le directeur AFPI /CFAI Alsace voit une marge de développement de la formation continue professionnelle. Le conseil d'administration de l'AFPI est pour le développement de la formation continue professionnelle d'où la proposition d'embauche d'un commercial.

9) Pourquoi les courriers adressés aux salariés nominativement sont-ils ouverts ?

Aux secrétariats, les courriers reçus sont ouverts.

Les courriers en « recommandé », personnel ou confidentiel des organismes, centre des impôts ou autres ne sont pas ouverts.

Prochaines réunions CE : 12/11/2015 à 9:30 à Colmar.

Le Président
Frédéric VICQUERY

Le Secrétaire
Joël PETERSCHMITT

